

Cahier des charges du Gouvernement

De la Fédération Wallonie-Bruxelles Formation des cadres sportifs

Moniteur Sportif Educateur Ski Alpin

Fédération Francophone Belge de Ski

Version du 13/01/2016

Avalisée en Commission Pédagogique Mixte le 13/01/2016



Pour le SERVICE des FORMATIONS DE

CADRES ADEPS

Vie fédérale

Georges Guillaume

REPRESENTANT DE LA FEDERATION

Annabelle Arquin Directrice Technique Responsable des formations

Tables des matières

CAHIER DES CHARGES DES COURS SPECIFIQUES SKI ALPIN

INTRODUCTION	5
1 LES DONNEES ADMINISTRATIVES DU CAHIER DES CHARGES	6
1.1 Informations concernant les opérateurs de formation	
1.1.1 Fédération Francophone Belge de Ski (Cours spécifiques)	
1.1.2 Administration Générale du Sport - ADEPS (Cours généraux)	
1.2 Introduction générale de la formation Moniteur Sportif Educateur en Ski Alpin	
1.3 Homologation et certification	
2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET DES	
COMPETENCES REQUISES.	
2.1 Le MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR dans le domaine du ski alpin	
2.1.1 Prérequis du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)	
2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)	
2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)	9
2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)	
2.1.5 Domaines de spécialisation et d'expertise du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)	9
3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSEd)	10
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation Moniteur Sportif Educateur	10
3.2 Ouverture d'une session de formation	10
3.3 Informations diverses	
3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Educateur	11
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat à l'inscription	
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)	11
4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DE LA FORMATION	N
SPECIFIQUE	
4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	
4.1.1 Module CS 2.1.1 Ma formation « MS Educateur » en ski alpin	
4.1.2 Module CS 2.1.2 Structure et organisation professionnelle d'enseignement en Belgique et en Europe	
4.1.3 Module CS 2.1.3 Responsabilité légale et champs de compétences du MSEd Ski Alpin	
4.2 Thématique 2 : Didactique et Méthodologie	18
4.2.1 Module CS 2.2.1 - Ski Alpin : méthodologie de l'enseignement du ski classe débutant à classe 4	18
4.2.2 Module CS 2.2.2 Ski Alpin : organisation et pédagogie du cours de ski - Classe débutant à classe 4	20
4.2.3 Module CS 2.2.3 Snowboard : méthodologie et pédagogie des classes débutant et classe 1	22
4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	24
4.3.1 Module CS 2.3.1 Préparation et entretien approfondi des skis	24
4.3.2 Module CS 2.3.2 Ski Alpin : maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 4 : descente libre et	
slalom géant	
4.3.3 Module CS 2.3.3 Ski Alpin : technique des démonstrations des virages de la classe débutant à la class	e 4.
4.3.4 Module CS 2.3.4 Snowboard: maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 2	29
4.3.5 Module CS 2.3.5 Snowboard : technique des démonstrations des virages de la classe débutant et class	
4.3.6 Module CS 2.3.6 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	32
4.4 Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif	
4.4.1 Module CS 2.4.1. – Connaissance du milieu montagnard (climat, météorologie, neige et avalanches)	
4.4.2 Module CS 2.4.2 Initiation à la cartographie et à la recherche DVA	
4.4.3 Module CS 2.4.3 Formation pratique aux « manipulations de base des moyens et outils de RCP » pratiq	
35	
4.4.4 Module CS 2.4.4 La préparation physique comme prévention aux blessures	36
4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie	
4.5.1 Module CS 2.5.1 Respect environnemental	
4.6 Volumes horaires et modules de formation	

	4.7 Pondération des thématiques et des modules	39
	4.8 Qualifications et/ou expérience exigée des chargés de cours	40
	4.9 Organisation des cours	40
	4.10 Tableau d'évaluation pour les examens pratiques et pédagogiques	
	4.10.1 Critères observables pour les démonstrations en ski alpin	
	4.10.2 Critères observables pour les démonstrations en snowboard	
	4.10.3 Critères observables pour les épreuves pédagogiques ski & snowboard	
	4.10.4 Critères observables pour la descente libre en ski alpin	
	4.10.5 Critères observables pour la descente libre en snowboard (classe 2)	
	4.10.6 Tableau d'évaluation pour l'épreuve chronométrée - slalom géant	43
5	DESCRPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	45
	5.1 Présentation des stages	45
	5.2 Dossier de stage	45
	5.2.1 Demande de stage	45
	Le candidat doit au préalable présenter une demande de stage au responsable des formations. La demande doit	
	toujours être validée afin d'entreprendre le début du stage	
	5.2.2 Le carnet de stage	
	Le candidat devra pour chaque stage tenir un carnet de stage qui comprendra :	
	5.2.3 Le rapport de stage	
	Le candidat devra après chaque stage différent réaliser un rapport de stage qui comprendra:	
	5.2.4 Les maîtres de stage	
	Les maîtres de stage doivent être diplômés du plus haut niveau, Moniteur Sportif Entraîneur (ou ancien niveau	
	équivalents depuis au moins 3 ans. Ceux-ci doivent au préalable avoir été validés par la fédération et par la CP I	
	FOE Coloit Action of the	
	5.2.5 Endroit et niveau de stage	
	Les stages peuvent être réalisés au sein : o d'un club de la fédération	
	d'un stage Adeps d'une ESF, de l'UCPA,	
	d'une autre instance officielle reconnue par la fédération et l'Adeps	
	Le niveau de stage doit rester dans les compétences d'un Moniteur Sportif Educateur : former et consolider le	
	bases de la performance avec un public de tous âges, sportifs en phase de formation, sportifs en phase de	
	consolidation des fondamentaux du ski alpin.	46
	En ESF, cela correspond à un niveau de débutants à la classe 2 (3º étoile).	
	5.2.6 Evaluation du stage et du carnet de stage	
,		
6	LA DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	
	6.1 Principes généraux des évaluations	
	6.2 Objectifs des évaluations	
	6.4 Publicité des accès aux évaluations	
	6.5 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	
	6.6 Contenus et exigences des évaluations	
	6.7 Forme, type et durée des évaluations des compétences	
	6.8 Le Jury d'évaluation	
	6.9 Motivation du résultat en délibération	
	6.10 Procédure de communication des résultats.	
	6.11 Recours et procédures	
7		
/	LES CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES	
	7.1 Diplôme étranger	
	7.2 Demande de dispense aux cours spécifiques	
	7.3 Dispense aux examens pratiques	
	7.4 La Vaiorisation des Acquis d'Experiences (VAE)	
	7.5.1 Lettre de motivation et coordonnées	
	7.5.2 Discipline et niveaux	
	7.5.3 Documents officiels	
	7.5.4 Expérience professionnelle	
	7.5. CAPOTIONO PLOTOSIONIONO	52

 	CRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE	53
7.5.7	Etude du dossier personnel	52
7.5.6	Où et comment envoyer le dossier?	52
7.5.5	Contenu des formations suivies et résultats	52

INTRODUCTION

La Fédération Wallonie Bruxelles fixe en son décret du 08 décembre 2006 les modalités d'organisation et de subventionnement des activités sportives.

Le chapitre VI y traite plus particulièrement de l'encadrement et de la formation des cadres sportifs et y défini ainsi :

- o Les normes minimales tant qualitatives que quantitatives en matière d'encadrement (Art 38).
- L'organisation générale des formations de cadres sportifs qui est subdivisée en cours généraux propres à toutes les disciplines sportives et en cours spécifiques propres aux disciplines elles-mêmes (Art 39).
- Les opérateurs de formation que sont la Fédération Wallonie Bruxelles par le biais de l'ADEPS pour les cours généraux (Art 40) et les fédérations sportives délégataires pour les cours spécifiques (Art 41).
- Les cahiers des charges par type et niveau de formation (Art 41).
- o L'organisation des formations particulières hors Art 39 (Art 43).
- o Le subventionnement des domaines de l'encadrement et des formations (Art 44 et 45).

La Fédération Francophone Belge de Ski a été reconnue comme fédération sportive délégataire pour l'organisation des formations de cadres dans sa filière sportive (Art 41), en vertu de quoi elle a été mandatée pour émettre un avis sur la rédaction du cahier des charges.

Ce cahier des charges qui a été validé par l'Administration Générale des Sports constitue la référence légale en matière de formation pour les cours spécifiques de MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR dans le domaine du ski alpin.

Toutes les informations concernant les formations dispensées par la Fédération Francophone Belge de Ski (cours spécifiques) se trouvent sur le site internet www.fski.be sous l'onglet « Formations ».

Toutes les informations concernant les formations dispensées par l'ADEPS (cours généraux) se trouvent sur le site internet www.adeps.be sous l'onglet « Formations de cadres ».

1 LES DONNEES ADMINISTRATIVES DU CAHIER DES CHARGES

1.1 Informations concernant les opérateurs de formation

1.1.1 Fédération Francophone Belge de Ski (Cours spécifiques)

Siège social :

Fédération Francophone Belge de Ski Rue des Prémontrés, 12 - 4000 Liège

Telephone: +32 4 237 91 19

info@fski.be www.fski.be

o Directrice Technique de la fédération et responsable des formations :

Annabelle ARQUIN E-mail : <u>dt@fski.be</u> Gsm : +32 494 41 25 64

1.1.2 Administration Générale du Sport - ADEPS (Cours généraux)

o Siège social:

Fédération Wallonie Bruxelles Administration générale du sport Service Formation des Cadres Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles

Tél: +322/4132076 Fax: +322/4132910

www.adeps.be

Conseiller pédagogique ADEPS :

Steven LEFEVER

E-mail: steven.lefever@cfwb.be

Gsm: +32 479 27 72 35

1.2 Introduction générale de la formation Moniteur Sportif Educateur en Ski Alpin

o Préambule

Le présent cahier des charges s'inscrit dans les prescrits relatifs aux formations particulières fixés par l'article 43 du décret de la Communauté française (Décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française 08/12/2006), et il en définit tout particulièrement :

- Les champs de compétence;
- · Les modalités d'organisation;
- Le programme et le contenu;
- Les stages;
- · Les conditions d'accès;
- · Les modalités d'évaluation:
- Les qualifications et/ou l'expérience utile exigée des intervenants;
- · Les conditions de dispenses de modules de formation;
- · Les modalités d'homologation des brevets.

Cette formation s'inscrit dans un processus global d'apprentissage et de consolidation des acquis que l'on pourrait résumer par le tableau ci-dessous :

Processus global d'apprentissage					Consolidation
	Formation spécifique			Recyclages	
Cours généraux ADEPS	Prérequis	Formation théoriaue	Formation pratique	Stage	Formations complémentaires et
		Meditque	prarique		continuées.

o Contexte

Les niveaux de formations reconnus à l'étranger sont les niveaux Moniteur Sportif Educateurs (MSEd) et Moniteur Sportif Entraîneurs (MSEn) (anciennement niveau 2 et niveau 3). Ceux-ci permettent à leur titulaire d'exercer contre rémunération au sein de l'Europe. Ils doivent au préalable demander une ouverture de carnet de stage auprès des autorités compétentes (via le conseiller pédagogique de l'AG Sport). L'ouverture du carnet de stage permet d'enseigner en tant que stagiaire dans le pays concerné. En général, ce carnet a une validité de 4 ans. Si endéans cette limite, le stagiaire n'a pas pu terminer sa formation de Moniteur Sportif Entraîneur, il se verra interdit d'enseigner sa profession dans le pays concerné tant qu'il n'aura pas obtenu son diplôme.

En Belgique, le niveau « Moniteur Sportif Initiateur en Ski Alpin » permet à son détenteur d'initier à la pratique du ski. A l'étranger, il faut se plier aux exigences de la législation nationale.

1.3 Homologation et certification

Les brevets de Moniteur Sportif Educateur, sont homologués et reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces brevets sont effectifs après la réussite (ou la validation) du processus global d'apprentissage (voir tableau ci-dessus).

2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET DES COMPETENCES REQUISES.

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 08 décembre 2006 »

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif recouvre trois niveaux de qualifications indépendants mais hiérarchisés.

• Moniteur Sportif Initiateur

Fonction : Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive

Public cible : tous les âges, pratiquants « loisirs » novices ou débutants, sportifs en phase de formation de base.

Cadre d'intervention : en Belgique : clubs, Adeps, associations sportives,... A l'étranger : l'exercice est soumis à la législation en vigueur dans le pays concerné.

Moniteur Sportif Educateur

Fonction: Former et consolider les bases de la performance

Public cible : tous les âges, sportifs en phase de formation, sportifs en phase de consolidation des fondamentaux du ski alpin

Cadre d'intervention : permet la situation de stagiaire suivant accords bilatéraux du pays d'accueil. Validité du carnet de stage en France: 4 ans avec possibilité d'un an de prolongation (pour études ou blessures).

· Moniteur Sportif Entraîneur

Fonction: Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer

Public cible: tous les âges, sportifs en phase de systématisation d'entraînement, sportifs en phase d'optimalisation d'entraînement, top niveau mondial et international

Cadre d'intervention: permet le libre établissement avec carte professionnelle, établie par la direction départementale de cohésion sociale (DDCS), département sport.

Niveau européen - Equivalence avec le Diplôme d'Etat français 1^{er} degré Ski Alpin d'Educateur Sportif.

Ces qualifications sont atteintes à l'issue d'un processus global d'apprentissage comprenant des cours généraux dispensés par l'ADEPS et des formations spécifiques dispensées par des opérateurs de formation reconnus et certifiés dont la FFBS.

La validation du niveau inférieur (MSIn) permet l'accès au niveau supérieur (MSEd).

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification est envisagé sous 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Le MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR dans le domaine du ski alpin

2.1.1 Prérequis du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)

Processus global d'apprentissage					Consolidation
	Formation spécifique				Recyclages
Cours généraux ADEPS	rs généraux	Formation Formation	Fammatian		Formations
	Prérequis			Stage	complémentaires et
		théorique	pratique		continuées.

- Être âgé de 18 ans minimum au début de la formation
- Être affilié à un club de la Fédération Francophone Belge de Ski (FFBS)
- · Avoir réussi le niveau Moniteur Sportif Initiateur Ski Alpin
- · Avoir réussi les cours généraux ADEPS « Moniteur Sportif Educateur »

2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)

- Fidéliser à la pratique du ski alpin
- Motiver au développement sportif complet
- Former et consolider les habiletés motrices individuelles et/ou collectives
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux, optimiser les gestes techniques en ski alpin
- · Initier les éléments techniques du snowboard
- Animer un groupe en fonction du profil des apprenants
- · Adapter l'apprentissage au niveau du groupe ainsi qu'à l'âge des participants
- Détecter le niveau des pratiquants et le talent sportif
- Orienter le talent sportif vers des structures adaptées

2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)

- Tous les âges
- · Sportifs en phase de formation de base
- Sportifs en phase de consolidation des fondamentaux du ski alpin.

2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)

- Clubs, fédération sportive
- Adeps
- A l'étranger: permet la situation de stagiaire suivant accords bilatéraux du pays d'accueil.
 Validité du carnet de stage en France: 4 ans avec possibilité d'un an de prolongation (pour études ou blessures).

2.1.5 Domaines de spécialisation et d'expertise du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)

- Chaque niveau de qualification peut faire l'objet de formations complémentaires en vue d'une aptitude de spécialisation et d'expertise.
 - On parlera dans le cas présent du Moniteur Sportif Educateur Expert.
- o Il n'y a actuellement pas de formation spécifique en Ski Alpin menant à cette expertise. Néanmoins, d'autres formations ou aptitudes peuvent être avancées par un candidat pour prétendre à cette qualification.
- La validation de cette qualification est du ressort de l'AG Sport sur proposition de la Commission Pédagogique Mixte.

3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSEd)

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 2 (**les modalités** d'organisation) et 4 (**les conditions d'accès**). »

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation Moniteur Sportif Educateur

- Les cours généraux organisés par l'ADEPS sont à réussir avant de pouvoir commencer les cours spécifiques.
- o Programmation des sessions de formation de la partie spécifique ski alpin.
 - L'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Educateur » est planifiée tous les ans (sous réserve du nombre minimum de candidats requis)
 - Toutes les formations se déroulent les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires, le planning peut être consulté sur le site www.fski.be sous l'onglet « Formations ».
- Organisation de la formation par modules.
 - Les matières et les tâches sont réparties en différents modules de cours au sein de cinq thématiques spécifiques telles que décrites au Chapitre 4 (La description du programme et du contenu de la formation spécifique).
 - Le contenu de chaque module traite de sujets distincts.
 Ainsi, bien qu'interconnectés au sein d'une même thématique, ces modules peuvent également être pris séparément et devenir autant de sujets de formations particulières.

3.2 Ouverture d'une session de formation

- Nombre minimum de candidats
 - Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture d'une session de formation est de cinq.
- Nombre maximum de candidats
 - Pour les modules théoriques, il n'y a pas de limite de candidats.
 - Pour les modules pratiques (technique et méthodologie), un dédoublement sera effectué à partir de 12 candidats.
 - Pour les modules pédagogiques, un dédoublement sera effectué à partir de 10 candidats.
- Qualifications requises des chargés de cours
 - Les chargés des cours spécifiques MSEd (exceptés pour la thématique 1 & 4) doivent être reconnus par la CP mixte. Ils doivent être en possession soit :
 - d'un brevet Moniteur Sportif Entraîneur Adeps (ou ancien brevet Niveau 3), ou
 - être porteur d'un diplôme étranger équivalent et reconnu.

3.3 Informations diverses

- o L'âge d'accès à la formation est de minimum 18 ans à la date du 1e jour de formation.
- L'accès aux cours spécifiques du niveau MSEd ne nécessite pas de test préliminaire ou probatoire d'aptitudes à la formation.
- L'accès aux examens est possible si le candidat répond à un pourcentage minimum qui est de 85% de présence aux cours. Certains modules sont obligatoires à 100%.
- Affiliation et assurances

- Les candidats doivent être en ordre d'affiliation à un club de la Fédération Francophone Belge de Ski (assurance RC et secours en montagne compris).
- Ils doivent fournir la preuve d'une assurance individuelle accident (si indépendant de la FFBS) ET d'une assurance assistance. La fédération ne propose pas d'assurance assistance.
- Les formateurs doivent également être en ordre d'affiliation et d'assurances.
- Formes d'organisation des modules
 - La formation Moniteur Sportif Educateur est organisée sous format 4 semaines de stage à l'étranger + plusieurs jours de cours théoriques en Belgique.
 - · Les stages en montagne sont organisés en internat.
- o Le matériel et l'équipement sont à charge des candidats

La liste du matériel nécessaire sera communiquée par mail aux candidats. Au niveau MSEd, le candidat devra être en possession d'une paire de ski de slalom spécial et de slalom géant.

3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Educateur

	Cours généraux	Cours spécifiques	Moniteur Sportif	
			Educateur Ski Alpin	
Présentiel	28	187	215	
Non présentiel	54	26	80	
TOTAL	82	264	346	

- o Les chiffres mentionnés sont donnés à titre indicatif et constituent des moyennes.
- Le candidat est tenu de participer à 85% de la formation spécifique répertoriée en présentiel.
 Certains modules sont obligatoires à 100%.
- Les évaluations sont quant à elles toutes obligatoires.
- La formation totale MSEd est organisée sur 2 saisons. Le candidat possède un maximum de 5 ans pour terminer la formation à partir de la date de son commencement. Les années sans formations organisées dans ce niveau ne s'additionnent pas.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat à l'inscription

- o Fiche d'inscription (fiche signalétique) à la formation complétée (à télécharger sur le site internet)
- Une copie recto verso de la carte d'identité.
- La copie de son affiliation à un club de la FFBS accompagnée du certificat médical.
- o L'attestation de réussite ou de dispense des cours généraux Educateur » fournie par l'ADEPS.
- Copie de la carte Adeps MSIn
- o Copie des assurances en individuel accident et assistance.
- Preuve d'acquittement de l'acompte des droits d'inscriptions (300€).
 A titre d'exemple pour l'édition de formation 2016, chaque semaine coûte +/- 900€ en comptant 4 semaines pour le niveau MSEd.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).

Modalités préalables

Après avoir répondu aux critères préalables à l'inscription, le candidat doit envoyer par mail une demande de fiche d'inscription à la direction technique de la fédération (dt@fski.be) ou la télécharger sur le site de la fédération http://www.fski.be

Le candidat devra renvoyer la fiche d'inscription dûment complétée et s'acquitter de l'acompte des droits d'inscriptions (300€).

Les inscriptions sont traitées par ordre chronologique de réception de la fiche d'inscription dûment complétée et du payement de l'acompte des droits d'inscriptions (300€), seul cet ordre est pris en considération en cas de limitation du nombre de candidats.

Les dates, horaires, lieux de formation et autres renseignements importants sont communiqués par mail et indiqués sur le site de la fédération www.fski.be

Inscription définitive

Après avoir satisfait aux différents critères d'accès et paiement des droits d'inscription, l'inscription est considérée comme définitive quand le dossier complet du candidat est renvoyé par mail à la fédération (dt@fski.be) dans le délai prévu et le solde total du prix du stage acquitté.

Remboursement

Le montant du coût du stage est remboursé uniquement si le module de formation est annulé par l'opérateur de formation.

Dans les autres cas, seule une assurance annulation souscrite par le candidat lui permet d'être remboursé des montants déjà payés.

4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DE LA FORMATION SPECIFIQUE

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 3 (**le programme et le contenu**), et 6 (**les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants**). »

Processus global d'apprentissage					Consolidation
<u> </u>	Formation spécifique				Recyclages
Cours généraux ADEPS	Prérequis	Formation théorique	Formation pratique	Stage	Formations complémentaires et continuées.

L'ensemble du processus fera l'objet d'une évaluation permanente afin de tendre vers les améliorations et reformulations les plus adaptées et en phase avec les réalités du moment.

A l'issue de chaque formation, les modifications éventuelles seront soumises par la Commission d'Enseignement du Ski Alpin (CESA) de la FFBS et de là à l'approbation de la Commission Pédagogique Mixte.

Le référencement des compétences terminales de la formation spécifique se décline au travers différentes thématiques.

Les compétences terminales sont un ensemble de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire), et de savoir-être (attitudes) qui permettront au futur moniteur d'accomplir toutes les tâches inhérentes au profil de fonction du Moniteur Sportif Educateur en Ski Alpin.

Canevas des cours généraux et spécifiques du niveau "Moniteur Sportif Educateur"					
<u>Thématique 1</u> Cadre institutionnel et législatif	<u>Thématique 2</u> Didactique et méthodologie	<u>Thématique 3</u> Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	<u>Thématique 4</u> Aspects sécuritaires et préventifs	<u>Thématique 5</u> Ethique et déontologie	
Module CG 2.1.1. (1h) Statut juridique des clubs et des fédérations	Module CG 2.2.1. (2h) Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance	Module CG 2.3.1. (1.5h) Définition des facteurs de la performance sportive	Module CG 2.4.1. (1.5h) Les premiers soins et les suites à donner aux accidents « graves »	Module CG 2.5.1. (1h) Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	
Module CG 2.1.2, (1.5h) Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	Module CG 2.2.2 (4h). Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	Module CG 2.3.2. (1.5h) Handicaps et pratiques sportives	Module CG 2.4.2. (1.5h) Prévention des blessures du geste sportif	Module CS 2.5.1 (1h) Respect environnemental	
Module CG 2.1.3. (1.5) Lutte contre le dopage : entre prévention et répression	Module CS 2.2.1 (8h) Ski Alpin : méthodologie de l'enseignement du ski de la classe débutant à classe 4	Module CG 2.3.3. (5h) La "machine humaine" à l'effort	Module C5 2.4.1 (6h) Connaissance du milieu montagnard (climat, météorologie, neige et avalanche)		
<u>Module CS 2.1.1. (1h)</u> Ma formation "Educateur" en ski alpin	Module CS 2.2.2 (35h) Ski Alpin : organisation et pédagogie du cours de ski - Classe débutant à classe 4	Module CG 2.3.4. (3h) Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	Module CS 2.4.2 (2h) Initiation à la cartographie et à la recherche ARVA		
Module CS 2.1.2 (1h) Structure et organisation professionnelle d'enseignement en Belgique et en Europe	Module CS 2.2.3 (12h) Snowboard : méthodologie et pédagogie des classes débutant et classe 1	Module CG 2.3.5. (4h) Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	Module CS 2.4.3 (6h) Formation pratique aux "manipulations de base des moyens et outils de RCP" pratique		
Module CS 2.1.3. (1h) Responsabilité légale et champs de compétences du MSEd ski alpin		Module CS 2.3.1 (2h) Préparation et entretien appronfondi des skis	Module CS 2.4.4 (2h) La préparation physique comme prévention aux blessures		
		Module CS 2.3.2 (36h) Ski Alpin: maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 4 : descente libre et slalom géant			
		Module CS 2.3.3 (26h) Ski Alpin : technique des démonstrations des virages de la classe débutant à la classe 4.			
		Module C5 2.3.4. (20h) Snowboard : maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 2			
		Module CS 2.3.5. (11h) Snowboard : technique des démonstrations des virages de la classe débutant et classe 1			
		Module CS 2.3.6. (4h) Aspect psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive			

Pour s'assurer d'utiliser un langage commun, voici un descriptif des classes servant à définir le niveau d'un élève.

o Classe débutant

Les apprentissages de la classe débutant consistent principalement à permettre à l'élève d'accepter le glissement et de pouvoir contrôler sa vitesse.

Le virage type de cette classe est le virage serpenté en chasse-neige.

o Classe 1

Les apprentissages de la classe 1 consistent principalement à permettre à l'élève d'acquérir du relâchement, la confiance et les équilibrations pour accepter les sensations de glissement et de plongée dans la pente, et lui donner les capacités techniques de contrôler sa vitesse par des dérapages arrondis skis parallèles.

Le virage type de la classe 1 est le virage élémentaire.

o Classe 2

Les apprentissages de la classe 2 doivent permettre à l'élève de pouvoir évoluer sur des pentes moyennes et variées grâce à l'amélioration du travail vertical (charge), des équilibrations longitudinales et latérales et la disposition du haut du corps.

Le virage type de la classe 2 est le virage de base, virage déclenché et conduit skis parallèles.

o Classe 3

Les apprentissages de la classe 3 doivent permettre à l'élève d'affiner les techniques de la classe 2 en terme de charge et d'équilibrations pour lui permettre de s 'adapter à une grande variété de terrains, neiges, reliefs, vitesses.

Le virage type est le virage perfectionné, dérapé ou coupé, évolution affinée du virage parallèle de base, ainsi que sa variante à rayons plus courts, la godille perfectionnée.

o Classe 4

Les apprentissages de la classe 4 permettent à l'élève d'exprimer la maîtrise des éléments techniques des classes précédentes dans toutes les conditions de pratique, sur la piste, hors-pistes et en compétition.

C'est la classe Expert dans laquelle l'élève perfectionne tous les apprentissages techniques pour s'adapter à toutes les situations.

Les virages de cette classe sont le virage et godille expert, le virage carving, les virages types compétition.

4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif.

4.1.1 Module CS 2.1.1. - Ma formation « MS Educateur » en ski alpin

o Résumé

L'objectif de ce module est de présenter au candidat Moniteur Sportif Educateur Ski Alpin l'organisation et les différents modules du niveau MSEd.

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de cette unité de formation, le candidat aura un aperçu du cahier des charges de la formation : description du profil de fonction, du cadre d'intervention et du public cible d'un MSEd Ski Alpin ainsi que les modalités d'évaluation.

o Charge théorique de travail pour le candidat

• En présentiel : 1h de cours magistral

• En non présentiel : 0

o Méthodologie et type d'enseignement

Champ: exposé magistral

Supports de cours

Présentation assistée par ordinateur, PPT

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

• Fichier téléchargeable sur internet (dropbox)

Modalités d'évaluation

Pas d'évaluation pour ce module

O Normes d'encadrement et de matériel

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques.

4.1.2 Module CS 2.1.2. - Structure et organisation professionnelle d'enseignement en Belgique et en Europe

o Résumé

L'objectif de ce module est de présenter aux candidats les différentes structures d'enseignement en Belgique et en Europe.

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat sera capable de reconnaître les différentes structures dans leur contexte ainsi que les règlementations qui leur sont propres.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 1 heure de cours magistral
 - 30 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 30 minutes d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

Méthodologie et type d'enseignement

• Champ : exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses

Supports de cours

• Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

Fichier téléchargeable sur internet (dropbox)

Modalités d'évaluation

- · Champ:
 - évaluation de savoirs / de connaissances
- Type:
 - évaluation certificative
- Forme:
 - épreuve écrite (QCM et/ou questions ouvertes)
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 1.
 - Pondérations :
 - Pondération dans la thématique : ce module intervient pour 50% (10/20) du total de la thématique 1.

O Normes d'encadrement et de matériel

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

4.1.3 Module CS 2.1.3. - Responsabilité légale et champs de compétences du MSEd Ski Alpin

Résumé

L'objectif de ce module est d'approfondir les notions de responsabilité civile et professionnelle de l'enseignement du ski ainsi que de cadrer les champs de compétences du MSEd.

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat connaîtra les champs de compétences liés à son activité ainsi que les devoirs et obligations liés à l'exercice de Moniteur Sportif Educateur en ski alpin.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 1h de cours magistral
 - 30 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 1h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

o Méthodologie et type d'enseignement

• Champ: exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses

Supports de cours

• Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

Fichier téléchargeable sur internet (dropbox)

Modalités d'évaluation

- · Champ:
 - évaluation de savoirs / de connaissances
- Type:
 - évaluation certificative
- · Forme:
 - épreuve écrite (QCM et/ou questions ouvertes)
- · Critères:
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : le candidat doit obtenir une moyenne de 50% au total de la thématique 1.
 - Pondérations :
 - Pondération dans la thématique : ce module intervient pour 50% (10/20) du total de la thématique 1.

O Normes d'encadrement et de matériel

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

4.2 Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

4.2.1 Module CS 2.2.1 - Ski Alpin : méthodologie de l'enseignement du ski classe débutant à classe 4.

o Prérequis

• Réussite préalable du module 3.2.1. - Maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 4 en ski alpin : descente libre et slalom géant.

o Résumé

L'objectif de ce module est d'apprendre la méthodologie de l'enseignement du ski alpin de la classe débutant à la classe 4.

Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat sera capable de définir, d'expliquer (théoriquement) la progression de la classe débutant à la classe 4 sur piste et de connaître le vocabulaire approprié.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 8 heures de cours magistral
 - 1 heure d'évaluation théorique
- En non présentiel :
 - 4 heures d'étude indépendante et personnelle en quise de préparation à l'évaluation.

o Méthodologie et type d'enseignement

• Champ : exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses.

Supports de cours

- · Mémento de l'enseignement du ski français
- Présentation assistée par ordinateur
- Notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet (dropbox)

Modalités d'évaluation

- · Champ:
 - évaluation de savoirs / de connaissances
- Type:
 - évaluation certificative
- Forme:
 - épreuve écrite (questions ouvertes)
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : Obtenir une moyenne de 50 % au total du module CS 2.2.1. et CS 2.3.3.
 - Pondérations :
 - Pondération de l'épreuve : ce module intervient pour 20% (20/100) du total du module
 C5 2.2.1. et C5 2.3.3.

O Normes d'encadrement et de matériel

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques.

0	Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours Le chargé de cours doit être diplômé Moniteur Sportif Entraîneur (ou ancien niveau 3) et être reconnu
	par la CP mixte.

4.2.2 Module CS 2.2.2. - Ski Alpin : organisation et pédagogie du cours de ski - Classe débutant à classe 4

o Prérequis

- Réussite préalable du module 2.3.2. Maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 4 : descente libre et slalom géant.
- Réussite préalable du module 2.2.1. Méthodologie de l'enseignement du ski alpin classe débutant à classe 4.
- Réussite préalable du module 2.3.3. Technique des démonstrations des virages de la classe débutant à la classe 4.

Résumé

L'objectif de ce module est d'apprendre à organiser une séance de ski sur plusieurs jours voir une semaine avec une pédagogie appropriée.

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat :

- maitrisera les aptitudes pédagogiques nécessaires à l'enseignement du ski de la classe débutant à la classe 4.
- sera capable d'organiser (préparation écrite), encadrer et structurer une série de séances chronologiques.
- sera capable de présenter et enseigner une suite consécutive d'éléments techniques
- sera capable de proposer une progression d'exercices afin de faire évoluer l'élève vers un niveau supérieur
- sera capable de justifier les procédés choisis
- sera capable de s'adapter en fonction du public et du niveau rencontré (enfants, adultes)

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 25 heures de cours pratiques
 - 10 heures de cours théoriques
 - 3 heures d'évaluation pratique
 - 2 heures d'évaluation théorique
- En non présentiel :
 - 5 heures d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.
 - 5 heures de préparation de séances.

o Méthodologie et type d'enseignement

 Champ: exposé magistral, NTIC, interactif et participatif, atelier dirigé, démonstrations, mise en situation de résolution de problèmes, micro-enseignement.

Supports de cours

- · Mémento de l'enseignement du ski français
- · Présentation assistée par ordinateur
- Notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

· Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

Modalités d'évaluation

· Champ:

- Evaluation de la formation pédagogique (évaluation continue)
- Evaluation de savoirs / de connaissances
- Evaluation de savoir-faire didactiques, méthodologiques et/ou pédagogiques
- Type :
 - Evaluation continue, formative et certificative
- Forme:
 - Epreuve écrite (questions ouvertes)
 - Epreuve pratique : l'examen consistera en la présentation d'une progression d'éléments techniques précis connu(s) du candidat au moins une heure avant l'épreuve. La séance durera un minimum de 1 heure et se fera si possible avec de « vrais » élèves.
- · Critères :
 - Indicateurs de réalisation :
 - Evaluation de la formation pédagogique : évaluation continue sur la valeur pédagogique des stagiaires
 - Evaluation de savoirs / de connaissances : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Evaluation de savoir-faire didactiques, méthodologiques et/ou pédagogiques : évaluation de la séance (contenu) + intervention du candidat (prestation). Tableau d'évaluation : voir point 4.10.
 - Critères de réussite : Obtenir une moyenne de 50 % au total du module CS.2.2.2. sans note d'exclusion (≤35 %)
 - Pondérations :
 - Pondération des différentes épreuves :
 - Évaluation de la formation pédagogique : 20/100
 - Évaluation de savoirs / de connaissances : 20/100
 - Évaluation de savoir-faire didactiques, méthodologiques et/ou pédagogiques : 60/100

o Normes d'encadrement et de matériel

Le nombre maximum pour les parties pédagogiques est de 10 candidats pour un chargé de cours. Le candidat doit être équipé de manière appropriée pour les cours pratiques (paire de skis typée piste, pas de skis freestyle/freeride). Il devra également toujours avoir de quoi prendre note.

 Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours
 Le chargé de cours doit être diplômé Moniteur Sportif Entraîneur (ou ancien niveau 3) et être reconnu par la CP mixte.

4.2.3 Module CS 2.2.3. - Snowboard : méthodologie et pédagogie des classes débutant et classe 1.

o Résumé

L'objectif de ce module est d'apprendre la méthodologie et la pédagogie afin d'encadrer une séance de snowboard d'un niveau débutant et classe 1.

Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat sera capable de définir, d'expliquer (théoriquement) la progression d'un élève débutant en snowboard ainsi que de définir le vocabulaire approprié. Au terme de ce module de formation, le candidat :

- maitrisera les aptitudes pédagogiques nécessaires à l'enseignement du snowboard pour les classes débutant et classe 1.
- sera capable d'organiser (préparation écrite), encadrer et structurer une série de séances chronologiques.
- sera capable de présenter et enseigner un élément technique en snowboard.
- sera capable de proposer une progression d'exercices afin de faire évoluer l'élève vers un niveau supérieur
- sera capable de justifier les procédés choisis
- sera capable de s'adapter en fonction du public et du niveau rencontré (enfants, adultes)

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 8 heures de cours pratiques
 - 6 heures de cours théoriques
 - 1 heure d'évaluation pratique
 - 1 heure d'évaluation théorique
- En non présentiel :
 - 2 heures d'étude indépendante et personnelle en quise de préparation à l'évaluation.
 - 2 heures de préparation de séances.

Méthodologie et type d'enseignement

• Champ: exposé magistral, NTIC, interactif et participatif, atelier dirigé, démonstrations, mise en situation de résolution de problèmes, micro-enseignement.

Supports de cours

- Mémento de l'enseignement du ski français
- Présentation assistée par ordinateur
- Notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet (dropbox)

Modalités d'évaluation

- · Champ:
 - Evaluation de savoirs / de connaissances
 - Evaluation de savoir-faire didactiques, méthodologiques et/ou pédagogiques
- Type:
 - Evaluation formative et certificative
- · Forme:
 - Epreuve écrite (questions ouvertes)

- Epreuve pratique : l'examen consistera en la présentation d'un élément technique ou d'une progression d'éléments techniques précis connu(s) du candidat au moins une heure avant l'épreuve.

La séance durera un minimum de 30 minutes et se fera si possible avec de vrais élèves.

• Critères :

- Indicateurs de réalisation :
 - Evaluation de savoirs / de connaissances : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Evaluation de savoir-faire didactiques, méthodologiques et/ou pédagogiques : évaluation de la séance (contenu) + intervention du candidat (prestation). Tableau d'évaluation : voir point 4.10.
- Critères de réussite : Obtenir une moyenne de 50 % au total des modules CS 2.2.3, CS 2.3.4 et CS 2.3.5 sans note d'exclusion (≤35 %)
- Pondérations :
 - Pondération des différentes épreuves :
 - Évaluation de savoirs / de connaissances : 10/100
 - Évaluation de savoir-faire didactiques, méthodologiques et/ou pédagogiques : 20/100

O Normes d'encadrement et de matériel

Le nombre maximum est de 12 candidats pour un chargé de cours. Le candidat doit être équipé de manière appropriée pour les cours pratiques (snowboard). Il devra également toujours avoir de quoi prendre note.

 Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours
 Le chargé de cours doit être diplômé Moniteur Sportif Entraîneur (ou ancien niveau 3) et être reconnu par la CP mixte.

4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

4.3.1 Module CS 2.3.1. - Préparation et entretien approfondi des skis

Résumé

L'objectif de ce module est d'apprendre à préparer et entretenir ses skis de manière approfondie.

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat :

- · Sera capable de préparer ses skis pour une compétition
- D'entretenir correctement ses skis
- Connaitra la différence des fartes....

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 2 heures de cours pratiques

o Méthodologie et type d'enseignement

· Champ: interactif et participatif, atelier dirigé

Supports de cours

Notes personnelles

Modalités d'évaluation

Pas d'évaluation pour ce module

O Normes d'encadrement et de matériel

Le nombre maximum pour les parties pratiques est de 12 candidats pour un chargé de cours. Le candidat doit être en possession de son propre matériel pour préparer ses skis.

4.3.2 Module CS 2.3.2. - Ski Alpin : maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 4 : descente libre et slalom géant

o Résumé

L'objectif de ce module est de maîtriser les fondamentaux techniques de la classe 4.

Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat :

- aura progressé sur sa technique individuelle et maîtrisera les éléments techniques de ski alpin.
- sera capable de définir et d'expliquer les fondements et la biomécanique de la glisse et le vocabulaire approprié.
- sera capable d'effectuer une descente libre sur piste rouge ou noire en respectant les fondamentaux de la classe 4.
- sera capable de réaliser un temps chronométré imposé sur un slalom géant.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 30 heures de cours pratiques
 - 6 heures de cours théoriques
 - 3 heures d'évaluation pratique
 - 1 heure d'évaluation théorique
- En non présentiel :
 - 3 heures d'étude indépendante et personnelle en quise de préparation à l'évaluation.

o Méthodologie et type d'enseignement

• Champ: exposé magistral, NTIC, interactif et participatif, atelier dirigé, ski foncier, ski en tracés, éducatifs, séances vidéo.

Supports de cours

- · Mémento de l'enseignement du ski français
- Présentation assistée par ordinateur
- Notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

· Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

Modalités d'évaluation

- Champ:
 - Evaluation de la valeur technique de la semaine : cfr grille d'évaluation de la descente libre
 - Evaluation de savoirs / de connaissances
 - Evaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques
- Type:
 - Evaluation continue, formative et certificative
- · Forme:
 - Epreuve écrite (questions ouvertes)
 - Epreuve pratique: descente libre et slalom géant chronométré
 Le slalom géant sera organisé en 2 manches, le meilleur chronomètre sera retenu. Le temps éliminatoire sera de 19% pour les garçons et 25% pour les filles par rapport au temps de l'ouvreur.
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation :

- Evaluation de savoirs / de connaissances : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
- Evaluation de la valeur technique : évaluation continue sur la technique personnelle du stagiaire.
- Evaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques : tableau d'évaluation voir point 4.10.
- Critères de réussite : Obtenir une moyenne de 50 % au total du module CS 2.3.2 sans note d'exclusion (≤35 %)
- Pondérations :
 - Pondération des différentes épreuves :
 - Évaluation de la valeur technique : 20/100
 - Évaluation de savoirs / de connaissances : 10/100
 - Évaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques : 70/100
 - /35 descente libre
 - /35 slalom géant

O Normes d'encadrement et de matériel

Le nombre maximum pour les parties pratiques est de 12 candidats pour un chargé de cours. Le candidat doit être équipé de manière appropriée pour les cours pratiques (paire de skis de slalom géant)

 Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours
 Le chargé de cours doit être diplômé Moniteur Sportif Entraîneur (ou ancien niveau 3) et être reconnu par la CP mixte.

4.3.3 Module C5 2.3.3. - Ski Alpin : technique des démonstrations des virages de la classe débutant à la classe 4

Résumé

L'objectif de ce module est de maîtriser la technique des démonstrations des virages de la classe débutant à la classe 4.

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat sera capable de démontrer (pratiquement) les virages et la progression de la classe débutant à la classe 4 sur piste balisée.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 26 heures de cours pratiques
 - 3 heures d'évaluation pratique

o Méthodologie et type d'enseignement

• Champ : démonstration, interactif et participatif, atelier dirigé, atelier vidéo.

Supports de cours

- · Mémento de l'enseignement du ski français
- · Présentation assistée par ordinateur
- Notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

• Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

Modalités d'évaluation

- · Champ:
 - Evaluation de savoir-être, d'attitudes
 - Evaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques
- Type:
 - Evaluation continue, formative et certificative
- Forme:
 - Epreuve pratique : réalisation de 4 démonstrations choisies parmi la totalité des démonstrations possibles
- Critères :
 - Indicateurs de réalisation :
 - Evaluation de savoir-être, d'attitudes : ponctualité, comportement, intérêt, participation,...
 - Evaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques : tableau d'évaluation : voir point 4.10.
 - Critères de réussite : Obtenir une moyenne de 50 % au total des modules CS 2.2.1 et CS
 2.3.3 sans note d'exclusion (≤35 %)
 - Pondérations :
 - Pondération des différentes épreuves :
 - Évaluation de savoir-être, d'attitudes : 20/100
 - Évaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques : 60/100

- O Normes d'encadrement et de matériel
 - Le nombre maximum pour les parties pratiques est de 12 candidats pour un chargé de cours. Le candidat doit être équipé de manière appropriée pour les cours pratiques (paire de skis typée piste, pas de skis freestyle/freeride)
- Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours
 Le chargé de cours doit être diplômé Moniteur Sportif Entraîneur (ou ancien niveau 3) et être reconnu par la CP mixte.

4.3.4 Module CS 2.3.4. - Snowboard: maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 2

o Résumé

L'objectif de ce module est de maîtriser les fondamentaux techniques de la classe 2 en snowboard.

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat :

- aura progressé sur sa technique individuelle et maîtrisera les éléments techniques de base de snowboard.
- sera capable d'effectuer une descente libre sur piste bleue minimum en respectant les fondamentaux de la classe 2.

Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 12 heures de cours pratiques
 - 2 heures d'évaluation pratique

o Méthodologie et type d'enseignement

 Champ: exposé magistral, NTIC, interactif et participatif, atelier dirigé, éducatifs, séances vidéo.

Supports de cours

- · Mémento de l'enseignement du ski français
- · Présentation assistée par ordinateur
- Notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

• Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

Modalités d'évaluation

- · Champ:
 - Evaluation de la valeur technique
 - Evaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques
- Type:
 - Evaluation continue, formative et certificative
- Forme:
 - Epreuve pratique : descente libre
- · Critères:
 - Indicateurs de réalisation :
 - Evaluation de la valeur technique : évaluation continue sur la technique personnelle du stagiaire.
 - Evaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques : tableau d'évaluation : voir point 4.10.
 - Critères de réussite : Obtenir une moyenne de 50 % au total des modules CS 2.2.3, CS 2.3.4 et CS 2.3.5 sans note d'exclusion (≤35 %)
 - Pondérations :
 - Pondération des différentes épreuves :
 - Évaluation de la valeur technique : 20/100
 - Évaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques : 30/100

O Normes d'encadrement et de matériel

Le nombre maximum pour les parties pratiques est de 12 candidats pour un chargé de cours. Le candidat doit être équipé de manière appropriée pour les cours pratiques (snowboard)

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours
 Le chargé de cours doit être diplômé Moniteur Sportif Entraîneur (ancien niveau 3) et être reconnu par la CP mixte.

4.3.5 Module CS 2.3.5. - Snowboard : technique des démonstrations des virages de la classe débutant et classe 1

Résumé

L'objectif de ce module est de maîtriser la technique des démonstrations des virages de la classe débutant et la classe 1 en snowboard.

Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat sera capable de démontrer (pratiquement) les virages et la progression de la classe débutant à la classe 1.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 8 heures de cours pratiques
 - 2 heures d'évaluation pratique

o Méthodologie et type d'enseignement

• Champ : démonstration, interactif et participatif, atelier dirigé, atelier vidéo.

Supports de cours

- · Mémento de l'enseignement du ski français
- · Présentation assistée par ordinateur
- Notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

• Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

Modalités d'évaluation

- · Champ:
 - Evaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques
- Type:
 - Evaluation certificative
- · Forme:
 - Epreuve pratique : réalisation de 2 démonstrations choisies
- · Critères :
 - Indicateurs de réalisation :
 - Evaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques : voir point 4.10. pour les compétences attendues (critères observables) des différentes démonstrations.
 - Critères de réussite : Obtenir une moyenne de 50 % au total des modules CS 2.2.3, CS 2.3.4 et CS 2.3.5 sans note d'exclusion (\leq 35 %)
 - Pondérations :
 - Pondération des différentes épreuves :
 - Évaluation de savoir-faire physiques, techniques et/ou tactiques : 20/100

O Normes d'encadrement et de matériel

Le nombre maximum pour les parties pratiques est de 12 candidats pour un chargé de cours. Le candidat doit être équipé de manière appropriée pour les cours pratiques (snowboard)

 Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours
 Le chargé de cours doit être diplômé Moniteur Sportif Entraîneur (ou ancien niveau 3) et être reconnu par la CP mixte.

4.3.6 Module CS 2.3.6. - Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive

o Résumé

Initiation aux principaux outils et techniques de base de « préparation psychologique » qui permettent d'améliorer directement l'efficacité de la performance sportive.

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage

Au terme de ce module de formation, le candidat aura vécu concrètement une première approche des exercices d'implémentation d'outils et de techniques de base, de préparation psychologique (centrés sur la respiration et la gestion du tonus musculaire au niveau MSEd), dans la cadre de la discipline du ski alpin.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 4 heures de cours pratiques (100% obligatoire)

Méthodologie et type d'enseignement

 Champ: mise en situation, exercices pratiques participatifs et séance de « questionsréponses ».

Supports de cours

- Syllabus
- Vidéos
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

Modalités d'évaluation

• Pas d'évaluation! Module informatif à présence obligatoire.

O Normes d'encadrement et de matériel

- 1 formateur pour maximum 15 candidats
- Petit tapis de gym individuel

o Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours

- Etre détendeur d'un diplôme d'aptitude pédagogique et/ou psychologue du sport et/ou certificat universitaire « psychologie de la performance sportive »
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la préparation psychologique à la performance sportive ;

4.4 Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif

4.4.1 Module CS 2.4.1. - Connaissance du milieu montagnard (climat, météorologie, neige et avalanches).

o Résumé

L'objectif de ce module est de sensibiliser les candidats à l'importance de la connaissance du milieu montagnard.

o Résultats d'acquis d'apprentissage

Au terme de ce module, le candidat connaîtra les effets climatiques et météorologiques en montagne et sera capable d'expliquer la formation de la neige ainsi que les différentes avalanches.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 6h de cours magistral
 - 1h d'évaluation
- En non présentiel :
 - 3h d'étude indépendante et personnelle en quise de préparation à l'évaluation.

Méthodologie et type d'enseignement

Champ: exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses

Supports de cours

· Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

• Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

Modalités d'évaluation

- · Champ:
 - évaluation de savoirs / de connaissances
- Type:
 - évaluation certificative
- Forme:
 - épreuve écrite (QCM et/ou questions ouvertes)
- · Critères:
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : Obtenir une moyenne de 50% au total du module CS 2.4.1 et CS 2.4.4
 - Pondérations :
 - Pondération dans la thématique : ce module intervient pour 75% (30/40) de l'évaluation intégrée.

O Normes d'encadrement et de matériel

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

4.4.2 Module CS 2.4.2. - Initiation à la cartographie et à la recherche DVA.

o Résumé

L'objectif de ce module est d'initier à la lecture de carte et à la recherche DVA.

o Résultats d'acquis d'apprentissage

Au terme de cette unité de formation, le candidat sera capable de tracer un itinéraire et se repérer sur une carte. Le candidat sera également capable de retrouver un appareil DVA dans un temps demandé.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 2h de cours pratiques. Présence obligatoire.

Méthodologie et type d'enseignement

• Champ : exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses

Supports de cours

Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

· Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

Modalités d'évaluation

· Pas d'évaluation pour ce module. Présence obligatoire !

O Normes d'encadrement et de matériel

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

4.4.3 Module CS 2.4.3. - Formation pratique aux « manipulations de base des moyens et outils de RCP » pratique.

Résumé

Le module CS 2.4.3 vient en complément des modules CG 2.4.1 - les premiers soins et les suites à donner aux accidents « graves » et CG 2.4.2 - aspects sécuritaires du geste sportif. L'objectif de ce module est de comprendre et maîtriser les éléments qui permettent de réagir en cas d'accidents « graves ».

o Résultats d'acquis d'apprentissage

Au terme de ce module, le candidat sera capable d'utiliser certains gestes qui lui permettront de réagir en cas d'accidents « graves » et sera formé à la réanimation de base et à l'utilisation du Défibrillateur Externe Automatisé (DEA).

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 6h de cours pratiques (100% obligatoire)
 - 15 minutes d'évaluation

Méthodologie et type d'enseignement

• Mise en situation, exercices pratiques participatifs, séance de questions-réponses.

Supports de cours

• Syllabus, vidéo, présentation assistée par ordinateur.

Modalités d'évaluation

- Champ:
 - évaluation pratique
- Type:
 - évaluation certificative
- Forme:
 - Mise en situation
- · Critères:
 - Critères de réussite : Etre présent durant les 6h de cours et réussir l'évaluation pratique.

O Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour 12 candidats maximum. 2 mannequins, 1 défibrillateur, masque de protection, lingettes désinfectantes,...

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours
Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences
spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale
des Sports

Brevet de formateur en premiers soins ou en premiers secours reconnu par une instance compétente (Organismes agréés par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale voir www.emploi.belgique.be , Croix Rouge, Sesa, LFBS, ...); o Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique ; o Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du secourisme, du secourisme d'entreprise, du sauvetage, des aides médicales d'urgence, ...

4.4.4 Module CS 2.4.4. - La préparation physique comme prévention aux blessures

Résumé

L'objectif de ce module est de sensibiliser les candidats à la préparation physique comme prévention aux blessures.

Résultats d'acquis d'apprentissage

Au terme de ce module, le candidat connaîtra les exercices de préparation physique à conseiller afin d'éviter les blessures les plus courantes au ski ou au snowboard.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 2h de cours magistral
 - 45 minutes d'évaluation
- En non présentiel :
 - 1h d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation.

o Méthodologie et type d'enseignement

• Champ : exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses

Supports de cours

• Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

• Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

Modalités d'évaluation

- · Champ:
 - évaluation de savoirs / de connaissances
- Type:
 - évaluation certificative
- · Forme:
 - épreuve écrite (QCM et/ou questions ouvertes)
- · Critères:
 - Indicateurs de réalisation : avoir répondu aux questions de manière lisible, développée et appropriée.
 - Critères de réussite : Obtenir une moyenne de 50% au total du module CS 2.4.1 et CS 2.4.4 (évaluation intégrée)
 - Pondérations :
 - Pondération dans la thématique : ce module intervient pour 25% (10/40) de l'évaluation intégrée.

O Normes d'encadrement et de matériel

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie

4.5.1 Module CS 2.5.1. - Respect environnemental

o Résumé

L'objectif de ce module est de sensibiliser les candidats à l'importance du respect environnemental du milieu montagnard.

Résultats d'acquis d'apprentissage

Au terme de ce module, le candidat sera capable d'adopter des comportements adéquats pour la prévention des risques naturels ou humains relatifs à la pratique du ski ainsi que la gestion d'un groupe dans ce milieu.

o Charge théorique de travail pour le candidat

- En présentiel :
 - 1h de cours magistral. Présence obligatoire.

o Méthodologie et type d'enseignement

• Champ: exposé magistral, NTIC, participatif, séance de questions/réponses

Supports de cours

Présentation assistée par ordinateur, notes personnelles

o Formes, mode de diffusion et de transmission des supports de cours

• Fichier distribué au cours ou téléchargeable sur internet

Modalités d'évaluation

• Pas d'évaluation pour ce module.

O Normes d'encadrement et de matériel

Il n'y a pas de nombre maximum de candidats pour les cours théoriques. Le candidat doit apporter de quoi pouvoir prendre note.

Qualifications, compétences et expériences utiles à la fonction du(des) chargé(s) de cours
 Le chargé de cours doit avoir une expérience approfondie dans la matière.

4.6 Volumes horaires et modules de formation

- Le référencement des volumes horaires de la formation spécifique se décline en temps de travail
 « présentiel » et « non présentiel » au travers différents modules de formation.
- o En « présentiel », le candidat sera tenu :
 - D'assister à des cours théoriques et pratiques ainsi qu'à des séances-types et des travaux dirigés.
 - De se soumettre à des examens théoriques et pratiques.
- o En « non présentiel », le candidat sera tenu :
 - De préparer ses séances didactiques
 - D'étudier de manière indépendante et personnelle et de se préparer aux examens.

Synthèse du nombre d'heures pour chaque thématique :

Cŀ	CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL / THEMATIQUE (Synthèse)			
THEMATIQUES	HEURES E	EN PRESENTIEL ET NON PRESENTIEL	TOTAUX	
T1 : Cadre	Présentiel	4:00:00		
institutionnel et Législatif	Non présentiel	1:30:00	5:30:00	
T2 : Didactique et	Présentiel	65:00:00		
Méthodologie	Non présentiel	18:00:00	83:00:00	
T3 : Facteurs déterminants de	Présentiel	99:00:00		
l'activité et de la performance	Non présentiel	3:00:00	102:00:00	
T4 : Aspects	Présentiel	18:00:00		
sécuritaires et préventifs	Non présentiel	3:30:00	21:30:00	
T5 : Ethique et	Présentiel	1:00:00	4 00 00	
déontologie	Non présentiel	0:00:00	1:00:00	

CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL (Synthèse)				
Nombre d'heures totales	Nombre d'heures Présentiel Non Type Présentiel		Nombre d'heures	
			Assister aux cours théoriques	62:00:00
			Assister aux cours pratiques	103:00:00
		Présentiel	Participer à des séminaires, à des colloques	0:00:00
	223:00:00		S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	0:00:00
			Se préparer aux examens / Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	0:00:00
			Se soumettre aux examens théoriques	7:45:00
264:00:00			Se soumettre aux examens pratiques	14:15:00
			Préparer des projets	7:00:00
		Non Présentiel	S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés	0:00:00
	41:00:00		Produire / finaliser des travaux	0:00:00
		I Pré	Etudier de manière indépendante et personnelle	0:00:00
			Se préparer aux examens	19:00:00

4.7 Pondération des thématiques et des modules

 Une pondération est envisagée pour chaque thématique ainsi que pour tout module au sein de chaque thématique.

		<u>Points</u>	%
Thématique 1	Cadre institutionnel et législatif	20	5
	Ma formation « Educateur » en ski alpin	0	0
	Structure et organisation professionnelle d'enseignement en Belgique et en Europe	10	50
	Responsabilité légale et champs de compétences du moniteur de ski éducateur	10	50
Thématique 2	Didactique et méthodologie	150	35
	Ski alpin : méthodologie de l'enseignement du ski de la classe débutant à classe 4	20	15
	Ski alpin : organisation et pédagogie du cours de ski - classe débutant à classe 4	100	65
	Snowboard : méthodologie et pédagogie des classes débutant et classe 1	30	20
Thématique 3	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	230	50
	Préparation en entretien approfondi des skis	0	0

	TOTAL:	440	
	Respect environnemental	0	0
Thématique 5	Ethique et déontologie	0	0
	La préparation physique comme prévention aux blessures	10	15
	de RCP » pratique	0	0
	Formation pratique aux « manipulations de base des moyens et outils	0	0
	Initiation à la cartographie et à la recherche DVA	0	0
	Connaissance du milieu montagnard (climat, météorologie, neige et avalanches)	30	75
Thématique 4	Aspects sécuritaires et préventifs	40	10
	sportive	0	0
	Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance		
	débutant et classe 1	20	10
	Snowboard : technique des démonstrations des virages de la classe		
	Snowboard : maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 2	50	20
	débutant à classe 4	60	25
	Ski alpin : technique des démonstrations des virages de la classe		
	descente libre et slalom géant	100	45
	Ski alpin : maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 4 :		

4.8 Qualifications et/ou expérience exigée des chargés de cours

- o On entend par « chargés de cours » toute personne intervenant pour dispenser les cours spécifiques.
- La désignation des chargés de cours est une responsabilité de la Commission Enseignement de la FFBS sur base de listes préalablement approuvées par la Commission Pédagogique Mixte.
- Les chargés de cours doivent répondre aux critères de qualification minimum suivants :
 - Pour les cours spécifiques ski & snowboard: être en possession du brevet Moniteur Sportif Entraîneur (ou ancien niveau 3) ou équivalents (cfr MoU for Ski Instructor UE - Mémorandum of Understanding) et approuvés par la Commission Pédagogique Mixte.
 - Pour les cours théoriques spécifiques montagnes, secourisme,...: avoir une connaissance approfondie dans la matière et être reconnus par la CP mixte.

4.9 Organisation des cours

- La thématique 1 (Cadre institutionnel et législatif), la thématique 4 (Aspects sécuritaires et préventifs) ainsi que le module CS 2.3.6 sont susceptibles d'être organisées en Belgique en plusieurs journées de théorie.
- o Semaine 1 technique ski alpin
 - Module CS 2.3.1 Préparation et entretien approfondi des skis
 - Module C5 2.3.2 Ski alpin : maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 4 descente libre et slalom géant.
- Semaine 2 snowboard
 - Module CS 2.2.3 Snowboard : méthodologie et pédagogie des classes débutant et classe 1
 - Module CS 2.3.4 Snowboard : maîtrise des fondamentaux techniques de la classe 2
 - Module C5 2.3.5 Snowboard : technique des démonstrations des virages de la classe débutant et classe 1
- Semaine 3 méthodologie ski alpin

- Module CS 2.2.1 Ski alpin : méthodologie de l'enseignement du ski de la classe débutant à la classe 4
- Module CS 2.3.3 Ski alpin : technique des démonstrations des virages de la classe débutant à la classe 4
- Semaine 4 pédagogie ski alpin
 - Module CS 2.2.2 ski alpin : organisation et pédagogie du cours de ski de la classe débutant à la classe 4

4.10 Tableau d'évaluation pour les examens pratiques et pédagogiques

Voici les éléments sur lesquels les stagiaires seront évalués (le chargé de cours détaillera au préalable les différents points et leurs exigences).

4.10.1 Critères observables pour les démonstrations en ski alpin

	Virage chasse-neige	Virage élémentaire	Virage de base	
Attitude générale : silhouette et centrage	Attitude intermédiaire, relâchée, bras dans champ de vision	Attitude intermédiaire/avancé, relâchée, bras dans champ de vision	Attitude d'avancée, relâchée, bras dans champ de vision	25 %
Angle de prise de carres, effets directionnels et gestion de l'amplitude de pivotement	Skis convergents, prise de carre faible, écart des pieds importants, monobloc	Changement de carres en 2 tps : convergent puis parallèle, prise de carre encore faible, écart pied important, effet directionnel dérapé, rotation gainée de l'ensemble du corps	Changement de carres volontaire par un transfert d'appui, début d'inclinaison global, amplitude de pivotement importante dans le déclenchement et plus faible dans la conduite, effet directionnel dérapé/début coupé	25 %
Gestion de la charge	Pas de variation de charge	Léger abaissement du CG en conduite, pas de mouvement vertical actif	Mouvement vertical actif et progressif en déclenchement et conduite, coordonné avec l'appui bâton	25 %
Trajectoire, utilisation du terrain approprié	Vitesse faible, virages moyens	Vitesse encore faible, grands virages	Vitesse moyenne, grands virages	25 %
	Godille de base	Virage perfectionné	Godille perfectionnée	
Attitude générale : silhouette et centrage	Attitude d'avancée, relâchée, bras dans champ de vision, dissociation bas et haut du corps	attitude d'avancée, relâchée, bras dans champ de vision. Anticipe les mouvements de terrain	Attitude d'avancée, relâchée, bras dans champ de vision, dissociation bas et haut du corps. Anticipe les mouvements de terrain, coordination.	25 %
Angle de prise de carres, effets directionnels et gestion de l'amplitude de pivotement	Changement de carres volontaire par un transfert d'appui, début d'inclinaison global, amplitude de pivotement importante dans le déclenchement et plus faible dans la conduite, effet directionnel dérapé contrôlé	Modification de l'angle de prise de carres par inclinaison, début d'angulation et poussée de genoux. Effet directionnel dérapé perfectionné, voire coupé. L'inclinaison et l'angle de prise de carres sont marqués dès l'entrée du virage	Modification de l'angle de prise de carres par inclinaison, début d'angulation et poussée de genoux. Effet directionnel dérapé perfectionné, voire coupé. Réaction d'appui +/- marquée combinée au retour d'angulation	25 %
Gestion de la charge	Mouvement vertical actif et progressif marqué coordonné avec l'appui bâton	Contrôle du mouvement vertical adapté au rayon, au terrain et à la vitesse. Produit une réaction d'appui qui déclenche le virage suivant	Contrôle du mouvement vertical adapté au rayon, au terrain et à la vitesse. Plus marqué en godille. Produit une réaction d'appui qui déclenche le virage suivant	25 %
Trajectoire, utilisation du terrain approprié	Vitesse maîtrisée, petits virages réguliers	Vitesse rapide mais maîtrisée, grands virages adaptés au terrain	Rythmé à courts rayons adaptés au terrain	25 %

4.10.2 Critères observables pour les démonstrations en snowboard

	Virage débutant	Virage classe 1	
Attitude générale : silhouette et centrage	Attitude de base : chevilles et genoux légèrement fléchis, buste proche de la verticale, le bassin et les épaules sont face aux pieds, la tête dirigée dans le sens du glissement. Equilibré sur les 2 pieds	Attitude de base : chevilles et genoux légèrement fléchis, buste proche de la verticale, le bassin et les épaules sont face aux pieds, la tête dirigée dans le sens du glissement. Déplace le CG vers l'avant du snowboard	25 %
Angle de prise de carres, effets directionnels et gestion de l'amplitude de pivotement	Pas de changement de carres. Prises de carres obtenues pas déplacement du <i>CG</i> +/- à l'aplomb des carres frontsides et backsides. Rotation gainée de l'ensemble du corps. Effet directionnel dérapé subi	Les changements de carres sont lents et associés à une mise à plat +/- proche du franchissement de la ligne de pente. Prises de carres faibles grâce au déplacement du <i>CG</i> combiné à une légère inclinaison global. Backside: gnx/hanches. Frontside: chevilles/gnx/hanches. Rotation gainée de l'ensemble du corps.	25 %
Gestion de la charge	Pas de variation volontaire	Pas de variation volontaire. Mouvement vertical lié au déplacement du <i>CG</i>	25 %
Trajectoire, utilisation du terrain approprié	Virages moyens, vitesse faible	Grands virages, vitesse moyenne	25 %

4.10.3 Critères observables pour les épreuves pédagogiques ski & snowboard

Evaluation de la séance (50%)				
Sollicitation de l'intérêt des élèves	Choix des exercices et chronologie de la séance	Variation des méthodes d'apprentissages	Choix du terrain et sécurité	
Moniteur dynamique Variété des exercices Temps de glisse Exercices ludiques Transmission du plaisir	Exercices adaptés à la situation Ex. présentés de façon évolutive Temps de glisse	Utilisation d'au moins 2 des 3 méthodes : par imitation, par matérialisation, par résolution de problèmes	Terrain adapté au niveau Arrêts sécurisés Consignes de sécurités (sur piste + RM)	
/5	/5	/5	/5	

Evaluation du moniteur (50%)				
Capacité à démontrer	Capacité à communiquer	Capacité à observer et corriger	Placement du moniteur par rapport aux situations	
Démonstration correspond à la situation Respect des critères de démonstrations (voir méthodo)	Communication claire, précise et dynamique Magistrale et questionnement Mise en confiance de l'élève	Cibler les défauts majeurs Feedbacks adaptés et réguliers	A l'arrêt, se placer face aux élèves (adaptés aux conditions météo) Durant les exercices, varier le placement du moniteur dans le groupe	
/5	/5	/5	/5	

4.10.4 Critères observables pour la descente libre en ski alpin

Attitude générale : silhouette et centrage	Attitude de base correcte : position avancée, bras devant, dissociation prononcée, anticipation marquée	25 %
Angle de prise de carres, effets directionnels et gestion de l'amplitude de pivotement	Effet directionnel coupé par prise d'angle de carres importante, contrôle de l'angle de prise de carres par augmentation de l'angulation. Amplitude de pivotement adapté selon le type de courbe (plus important en petit virage)	
Gestion de la charge	Variation progressive et volontaire de la charge adaptée au type de terrain et de courbe.	25 %
Trajectoire, utilisation du terrain approprié	Trajectoires rythmées variées (grandes courbes, godilles, carving,) adaptées au terrain	25 %

4.10.5 Critères observables pour la descente libre en snowboard (classe 2)

Attitude générale : silhouette et centrage	Attitude de base : chevilles et genoux légèrement fléchis, buste proche de la verticale, le bassin et les épaules sont face aux pieds, la tête dirigée dans le sens du glissement. Déplace son <i>CG</i> d'un pied sur l'autre (centrage avant en backside et arrière en frontside)	25 %
Angle de prise de carres, effets directionnels et gestion de l'amplitude de pivotement	Déclenche le virage par extension pivotée en combinant positions avancée, allègement et rotation de l'ensemble du corps. Changement de carre dosé et contrôlé, entretient la prise de carre par inclinaison global. Retour en flexion pivotée progressive pour contrôler l'effet directionnel dérapé	25 %
Gestion de la charge	Mouvement vertical actif	25 %
Trajectoire, utilisation du terrain approprié	Trajectoires variées, anticipation du terrain. Utilisation de 180° glissés, nose, tail ou sautés	25 %

4.10.6 Tableau d'évaluation pour l'épreuve chronométrée - slalom géant

Le temps de base (TB) pour définir la pondération est calculé comme suit : TB = Temps ouvreur (TO) x (handicap Ski Open en%).

Si plusieurs ouvreurs, le meilleur temps réajusté est retenu.

L'ouvreur doit être ouvreur national français ou une personne qui a été échelonné auparavant dans un slalom géant (type flèche) et reconnu par la CP mixte (amener la preuve d'un chrono similaire à un ouvreur officiel).

Le pourcentage de majoration pour un slalom géant chronométré en éducateur est de 19%. Pour une candidate, le TB est majoré de 6% par rapport aux garçons (25%)

Exemple:

- TO 1 handicap 8 = 50' / TO 2 handicap 10 = 52'
- TB 1 = 46′ (50-8%) / TB 2 = 46′80 (52′-10%) \rightarrow TB 1 retenu

Temps de réussite : Garçons = 54'74 (46'+19%) / Filles = 58'02 (46'+25%)

Note	<u>%</u>	Temps H	Temps F
20	9	50,14	53,15
19	10	50,60	53,64
18	11	51,06	54,12
17	12	51,52	54,61
16	13	51,98	55,10

15	14	52,44	55,59
14	15	52,90	56,07
13	16	53,36	56,56
12	17	53,82	57,05
11	18	54,28	57,54
10	19	54,74	58,02
9	20	55,20	58,51
8	21	55,66	59,00
7	22	56,12	59,49
6	23	56,58	59,97
5	24	57,04	60,46
4	25	57,50	60,95
3	26	57,96	61,44
2	27	58,42	61,93
1	28	58,88	62,41
0	29	59,34	62,90

Un point est ajouté par pourcentage du temps.

En cas d'échec, ce test est représenté sur une prochaine semaine de formation. Ce test ne peut pas être repassé sur une flèche ESF sauf accord du responsable des formations et présence du responsable des formations et/ou d'un chargé de cours.

Un candidat qui obtient un chronomètre inférieur à 13% du temps de base de l'ouvreur a le droit de se présenter directement à l'Eurotest sans attendre sa validation du niveau de qualification MSEd.

5 DESCRPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

5.1 Présentation des stages

Après la réussite totale du niveau Moniteur Sportif Educateur en Ski Alpin, les candidats doivent réaliser 90 heures de stage dans un club ou dans un endroit reconnu par la CP mixte afin de pouvoir accéder au niveau supérieur, Moniteur Sportif Entraîneur.

- o Le stage peut uniquement débuter lorsque le candidat a obtenu son diplôme MSEd.
- Il est préférable que le stagiaire garde le même groupe d'élèves durant au minimum une semaine.

5.2 Dossier de stage

5.2.1 Demande de stage

Le candidat doit au préalable présenter une demande de stage au responsable des formations. La demande doit toujours être validée afin d'entreprendre le début du stage.

Il devra donc envoyer un document reprenant :

- o Les coordonnées du stagiaire, une attestation de stage (à faire remplir par le maître de stage)
- Les coordonnées du lieu du stage
- Les coordonnées du maître de stage
- Le domaine d'intervention du stage
- Le calendrier, description et niveau du groupe, nombre d'heures

Une fois la demande validée, le stagiaire peut débuter ses stages.

Si le candidat réalise ses 90 heures de stage dans des endroits différents avec des maîtres de stage différents, il doit envoyer une demande au responsable des formations pour chaque stage différent.

5.2.2 Le carnet de stage

Le candidat devra pour chaque stage tenir un carnet de stage qui comprendra :

- o Les préparations des différentes séances
- Les ressentis du stagiaire
- Les appréciations éventuelles du maître de stage après les séances

Un document type sera construit et fourni par la FFBS

5.2.3 Le rapport de stage

Le candidat devra après chaque stage différent réaliser un rapport de stage qui comprendra :

- Son auto-évaluation durant le stage (illustré par des exemples concrets)
- L'évaluation du maître de stage

Le dossier complet (carnets et rapports des stages) est à renvoyer au responsable des formations de la FFBS après la réalisation de la totalité des stages (90 heures).

5.2.4 Les maîtres de stage

Les maîtres de stage doivent être diplômés du plus haut niveau, Moniteur Sportif Entraîneur (ou ancien niveau 3) ou équivalents depuis au moins 3 ans. Ceux-ci doivent au préalable avoir été validés par la fédération et par la CP Mixte

5.2.5 Endroit et niveau de stage

Les stages peuvent être réalisés au sein :

- o d'un club de la fédération
- o d'un stage Adeps
- o d'une ESF, de l'UCPA,...
- o d'une autre instance officielle reconnue par la fédération et l'Adeps.

Le niveau de stage doit rester dans les compétences d'un Moniteur Sportif Educateur : former et consolider les bases de la performance avec un public de tous âges, sportifs en phase de formation, sportifs en phase de consolidation des fondamentaux du ski alpin.

En ESF, cela correspond à un niveau de débutants à la classe 2 (3e étoile).

5.2.6 Evaluation du stage et du carnet de stage

Le carnet et le rapport de stage seront analysés par un chargé de cours, et finalement visé par le responsable des formations de la FFBS

Une fois le dossier validé, le candidat peut accéder au niveau Moniteur Sportif Entraîneur.

6 LA DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 5 (**les modalités de l'évaluation**) et 7 (**conditions de dispenses de modules de formation**). »

6.1 Principes généraux des évaluations

- Les évaluations sont organisées à la fin de chaque module sauf cas de force majeure telle que les conditions météorologiques empêchant l'organisation des évaluations. En cas de report des évaluations, celles-ci seront organisées dans un délai d'un an maximum.
- Le nombre de sessions d'évaluation est limité à deux.
 - Le candidat qui, soit n'a pas pu présenter une évaluation ou soit n'a pas satisfait aux exigences requises, se verra proposer une seconde session dont le résultat sera lui définitif.
 Les modalités et les matières à représenter seront précisées par le jury de délibération et in fine par le responsable des formations de la FFBS
- Les points de l'évaluation continue seront indiqués sur la feuille d'évaluation du candidat avant l'évaluation pratique du jury par le chargé de cours. La note de stage n'est pas communiquée au candidat avant les épreuves.

6.2 Objectifs des évaluations

- L'objectif global de l'évaluation du candidat est de juger de son niveau de maîtrise des thématiques propres à la formation spécifique et de son aptitude à répondre aux différents critères de son futur profil de fonction.
- Les objectifs particuliers sont repris dans le point 4 « Description du programme et du contenu de la formation spécifique ».

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

- Obligation de présence aux cours pour chaque module.
- Un coefficient de <u>85% de présence obligatoire</u> est valable pour les cours théoriques et les cours pratiques. (excepté pour les cours à présence obligatoires)
- Le non-respect du pourcentage de présence entraîne la non admission à l'évaluation du module et l'impossibilité de s'inscrire aux modules suivants.
- o Aucun remboursement ne peut être exigé suite à la non admission aux évaluations.
- La justification des absences aux modules de formation se fait via un certificat médical ou tout autre document jugé recevable par la CP Mixte (empêchement professionnel, événements familiaux majeurs, ...)

6.4 Publicité des accès aux évaluations

 Les dates des évaluations sont communiquées par le responsable des formations aux candidats au début du module de formation.

6.5 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

 Sauf cas de force majeure pour maladie et blessure du candidat, le candidat doit toujours participer à l'évaluation qui suit immédiatement le cours.

- Les absences doivent être justifiées par un certificat médical ou tout autre acte officiel envoyé par mail dans les 8 jours au responsable de formation.
- o Les modalités suivantes sont d'application :
 - Le candidat bénéficie de maximum 1 report justifié par session d'examen ;
 - Le candidat se présentant tardivement à un examen ne bénéficiera pas de temps additionnel pour passer celui-ci;
 - Tout examen entamé est sujet à évaluation ;
 - Une absence injustifiée à une session d'examen est considérée comme un échec à celle-ci (0%);
 - Le candidat, sous couvert d'un motif valable lors d'un examen en 1ère ou 2ème session, a un délai de un an maximum (hors grandes vacances scolaires) pour passer ou repasser celui-ci et ne pourra se présenter au niveau supérieur sans la réussite de celui-ci. Le délai d'un an est d'application à condition que des formations soient organisées dans ce délai.

6.6 Contenus et exigences des évaluations

- o Pour chaque évaluation de chaque module, les champs de compétence évalués sont précisés aux candidats par les chargés de cours.
- L'ensemble des modalités et procédures d'évaluation seront clairement explicités aux candidats, en ce compris les pondérations.
- Les exigences et les critères d'observation sont communiqués au jury, sous forme d'une grille de critères.
- o Obtenir une moyenne de 50% sans note d'exclusion (\leq 35%).

6.7 Forme, type et durée des évaluations des compétences

- Deux types d'évaluation sont d'application au terme des apprentissages de chaque module pratique :
 - Une évaluation continue (exemple : valeur pédagogique, valeur technique ou attitudes)
 - Une évaluation sommative et/ou certificative sous forme de test final à l'issue de chaque module
- Chaque module théorique évalué est sanctionné par une évaluation écrite sous forme de QCM et/ou de questions ouvertes.
- o Un PV de délibération accompagnera les notes et sera signé par tous les membres du jury.
- o Les résultats finaux du candidat feront l'objet d'une motivation.

6.8 Le Jury d'évaluation

- Le jury d'évaluation est composé de minimum deux membres, dont une des personnes qui est chargée des cours. Peuvent également être jury : tout moniteur sportif entraîneur (ou anciennement niveau 3) ou équivalents et repris dans la liste approuvée par la commission pédagogique mixte.
 - Un des membres assurera le rôle de président.
 - Un autre membre assurera le rôle de secrétaire.
- Le jury délibère pour chaque candidat au cas par cas, les membres du jury ont droit de vote et possèdent une voix délibérative.
 - En cas d'égalité lors du vote de la réussite, le Président aura une voix prépondérante.
- A l'issue de la délibération, le président consigne les résultats dans un Procès-verbal de délibération qu'il transmet à la personne responsable des formations.

6.9 Motivation du résultat en délibération

o Chaque décision du jury de délibération doit être motivée par une des mentions ci-après :

- Réussite de plein droit.
- · Réussite après délibération
- Ajourné(e) pour une présence inférieure à 85% et non justifiée.
- Ajourné(e) suite à une évaluation inférieure à 35% dans une des épreuves d'un module.
- Ajourné(e) suite à une note moyenne inférieure à 50% dans un module.
- Refusé(e) pour échec en seconde session.
- Refusé(e) pour abandon de la formation.
- Refusé(e) après délibération pour manquement comportemental grave.
- Refusé(e) après délibération pour fraude lors d'une évaluation.
- Les mentions reprises ci-dessus doivent être explicitées et clairement argumentées par le Jury de délibération.
 - Les circonstances atténuantes ou aggravantes qui ont pu influencer une décision sont primordiales.
- o Pour les candidats ajournés en seconde session le descriptif des matières à revoir, évaluation(s) à représenter et tâche(s) à réaliser devra être explicitement détaillé.

6.10 Procédure de communication des résultats.

- o La personne responsable des formations est chargée de l'envoi des résultats.
- Les résultats des candidats ayant réussi la formation seront communiqués via courriel avec accusé de réception et accusé de lecture dans les 10 jours ouvrables suivant la clôture des délibérations du jury.
- Les résultats des candidats ajournés ou ayant été refusés seront communiqués via courriel avec accusé de réception et accusé de lecture dans les 10 jours ouvrables suivant la clôture des délibérations du jury.
- Les candidats ajournés seront convoqués à une seconde session.

6.11 Recours et procédures

- Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son évaluation écrite et/ou des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce, conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.
- La procédure d'introduction du recours est la suivante :
 - A la réception de ses résultats, le candidat qui estime que les dispositions reprises au Cahier des charges n'ont pas été respectées lors des évaluations et délibérations - excepté l'appréciation souveraine du Jury de délibération et de chacun de ses membres sur les notes attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci - peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération.
 - Le candidat formule via courriel auprès du responsable des formations son intention d'introduire un recours. Il s'ouvre ainsi le droit de compulser l'ensemble de son dossier pour préparer sa requête (décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration). Il envoie ensuite son recours via lettre recommandée à l'adresse du siège de la Fédération Francophone Belge de Ski qui instruira le dossier en vue de le présenter en CP Mixte. La personne responsable des formations assurera le suivi du dossier.
 - Le délai d'introduction du recours est de 10 jours courant dès l'envoi des résultats par le responsable de formation. (date de la poste faisant foi).
 Au-delà de ce délai, la décision du Jury de délibération est irrévocable.
 - Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la Chambre de recours dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer sa décision au candidat par lettre recommandée.
- Une chambre de recours est composée de 3 personnes avec voix délibérative.
 - Un membre de l'opérateur de formation (Commission Enseignement de la FFBS) qui assura le secrétariat de la Chambre de recours.

- Un représentant de l'AG Sport qui assura la présidence de la Chambre de recours.
- Le Conseiller Pédagogique ADEPS auprès de la fédération ou son représentant.
- o En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.
- La chambre des recours est compétente pour l'analyse de l'évaluation finale qui est faite du candidat mais également pour les évaluations partielles et le respect du processus d'apprentissage tel que défini dans le présent cahier des charges.
 - A sa demande, le dossier du candidat et/ou toute personne qu'elle estime devoir entendre doivent lui être accessible.
- Toute modification apportée à la procédure définie ci-dessus ou à la notation des différentes épreuves pendant une session doit avoir reçu l'aval de la Commission Pédagogique Mixte.
- L'AG et la FFBS se réserve le droit d'inviter un expert pour donner tous avis pertinent pour la chambre de recours.

7 LES CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES

« Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, au point 7 (**conditions de dispenses** de modules de formation). »

7.1 Diplôme étranger

- Sur base d'un dossier adressé au responsable des formations, la Commission Pédagogique Mixte se réunira dans les plus brefs délais pour une analyse des pièces produites.
- La communication de la décision de la Commission Pédagogique Mixte sera adressée dans les 30 jours après la tenue de la CP Mixte par un courriel ou courrier à l'intéressé.
- Une reconnaissance de diplôme ne mène pas à l'homologation du brevet ADEPS correspondant mais à une attestation d'équivalence.

7.2 Demande de dispense aux cours spécifiques

- Toute demande de dispense à certains modules de la formation spécifique est à demander au responsable de formation.
- Un compétiteur ou ancien compétiteur en ski alpin, sur base de ses résultats en compétitions internationales, pourrait être dispensé de la semaine technique (module CS 1.3.2)

7.3 Dispense aux examens pratiques

Cas exceptionnel: Si un candidat se blesse peu de temps avant l'évaluation pratique, le responsable des formations de la FFBS pourra dispenser le candidat de l'examen sur base de son niveau technique, sur son pourcentage de présence à la formation (85%) et s'il estime que le candidat possède les compétences requises suffisantes pour pouvoir poursuivre la formation.

7.4 La Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

- Le principe est la prise en considération d'expériences antérieures du candidat afin de les reconnaître comme potentiel d'acquis pour la future formation.
 - Cette reconnaissance peut mener à des <u>dispenses partielles ou totales</u> de modules de formation ou à une reconnaissance pure et simple d'équivalence de diplôme.
- Les demandes de <u>dispenses</u> ou de <u>reconnaissance d'équivalence de diplôme</u> sont une responsabilité du candidat.
 - Ces demandes sont introduites via un courrier motivé adressé au responsable de formation.
- La CP Mixte est seule compétente pour accorder d'éventuelles dispenses ou reconnaître l'équivalence de diplômes.

7.5 Dossier administratif à réaliser

7.5.1 Lettre de motivation et coordonnées

Une lettre de motivation et contenant les coordonnées personnelles doit être transmise par le demandeur à la FFBS qui instruira le dossier en vue de le présenter en CP Mixte :

- O Nom prénom adresse (en Belgique, à l'étranger si son adresse est encore effective...)
- Lieu et date de naissance
- Tél/gsm/fax/Mail
- o Photo d'identité récente (éventuellement)
- o Copie recto-verso de la carte d'identité (éventuellement)

7.5.2 Discipline et niveaux

La (les) discipline(s) et le(s) niveau pour lesquels la dispense ou l'équivalence est demandée doivent figurer explicitement sur la demande.

7.5.3 Documents officiels

Seront envoyés, les brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.

Des copies certifiées conformes de ces brevets et diplômes peuvent être demandés.

Pour les candidats non francophones, ajouter le cas échéant, la traduction en français des documents.

7.5.4 Expérience professionnelle

Au sein de sa lettre de candidature le demandeur doit présenter un dossier concernant son expérience professionnelle (emplois et stages, formations complémentaires et continuées,...).

7.5.5 Contenu des formations suivies et résultats

Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre si possible le cahier des charges des formations suivies et qui développe les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours,....

Des évaluations objectives et justifiées par cours ou modules, sont indispensables afin d'aider la Commission Pédagogique Mixte à se forger une opinion, en vue d'octroyer ou non des dispenses partielles ou totales, et in fine une potentielle équivalence.

7.5.6 Où et comment envoyer le dossier?

Le dossier du demandeur peut se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi mail peut être opéré auprès de la personne responsable des formations de cadres dans la discipline sollicitée (dt@fski.be) au moins 2 mois avant le début de la formation. Cette dernière enverra à la Direction Administrative des Sports (service Formation des Cadres: adeps.formationdecadres@cfwb.be) le scan des différents documents. Ceux-ci peuvent-être envoyés par courrier simple.

7.5.7 Etude du dossier personnel

Toute personne qui a obtenu un diplôme en Belgique ou à l'étranger peut solliciter une demande d'équivalence de diplôme.

Ce dossier complet permettra à la Commission Pédagogique Mixte d'émettre des remarques et des avis en toute connaissance de cause.

En cas d'accord pour une équivalence, le candidat reçoit un courrier de confirmation. Il n'y a pas d'homologation de brevet mais une attestation d'équivalence. Le récipiendaire se verra octroyé un N° d'équivalence (cfr n° de brevet précédé d'un « E »).

Toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

8 LA DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont certifiées par l'Administration, un brevet homologué est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.